

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

4 FEV. 2024

Arrêté du

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2024

La ministre de la culture,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-2009 du 28 décembre 2011 modifié portant dispositions statutaires applicables au corps des secrétaires administratifs du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2023 autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Nicolas DUHAMEL, attaché d'administration de l'État, secrétaire général adjoint, direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie, secrétariat général, site de Montpellier est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire administrative de classe exceptionnelle du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2024.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Naïma ALIM, secrétaire d'administration de classe exceptionnelle, adjointe à la cheffe de la mission formation, mobilier national ;
- Monsieur Pierre CHAZALMARTIN, secrétaire d'administration de classe exceptionnelle, gestionnaire service de la coordination financière, direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes, pôle architecture et patrimoine ;
- Madame Nadine DECUYPER, secrétaire d'administration de classe exceptionnelle, gestionnaire de proximité, responsable formation, gestion des instances, école nationale supérieure d'architecture, Paris-Est.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par madame Naïma ALIM, secrétaire d'administration de classe exceptionnelle, adjointe à la cheffe de la mission formation, mobilier national.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le

14 FEV. 2024

La ministre de la culture,

Pour la ministre et par délégation :

La sous directrice du pilotage et de la stratégie,



Aude de MARTIN de VIVIES